

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 avril 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.



N°5-1b

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjoint, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RONOT, M. Michel CAILLARD, M. Henry TURLIER, M. Jean-Paul PETIT, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DERUBE, M. Régis DESTRUDEL, M. Mathieu MOUSSOUR, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 33 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission municipale – Finances et Ressources Humaines

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-22,
- Considérant que le Conseil Municipal souhaite former des commissions municipales qui seront chargées d'un travail d'instruction sur toute question relevant de l'activité communale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

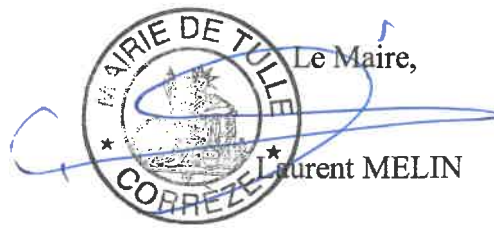
1- Décide la formation d'une commission municipale « Finances et Ressources Humaines ».

2- Cette commission est composée de 10 membres dont le Maire, Président de droit.

3- Désigne pour siéger dans cette commission :

Monsieur le Maire, Président de droit, Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Madame Cécile THEVENET, Madame Sylvie DALESME, Madame Hyeri ZIOLO, Madame Nicole ESTERLE, Bruno CARRAT, Monsieur Pascal CAVITTE, Madame Yvette FOURNIER, Monsieur Thierry GRECK

4- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Dorian Lascaux", written over the printed name.

Transmis au Contrôle de Légalité le : 24 AVR. 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 24 AVR. 2026

15-18-21042026